

DIARRHÉE VIRALE BOVINE (BVD) 2 : Mesures en cas d'épizootie

Comment mon troupeau peut-il être à nouveau indemne de BVD ?

Lors de l'apparition d'un cas de BVD, une éradication réussie au niveau de l'exploitation est liée à de vastes investigations. Parallèlement, la circulation du virus dans l'exploitation doit être stoppée par des mesures d'hygiène appropriées. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'éliminer la maladie dans un délai raisonnable.

Comment éviter la propagation de la BVD dans le cheptel ?

- **Vêlage d'animaux gestants sous séquestre** (à la naissance, il faut s'attendre à ce que le veau soit infecté de manière persistante et que le virus se propage).
- Ne pas vêler dans le troupeau, mais dans un box de vêlage sans possibilité de contact avec des animaux en gestation. Après le départ de la vache et du veau, vider le box, le nettoyer, le désinfecter et le pailler à nouveau. (L'isolement n'est levé que si le résultat du test du veau est négatif).
 - En stabulation entravée, ne pas laisser les vêlages se dérouler à la place. Installer un endroit séparé / une aire sans contact avec les animaux en gestation. Après utilisation : vider, nettoyer, désinfecter et remettre de la litière.
 - Enlever immédiatement le placenta et l'éliminer (idéal : clos d'équarrissage, éventuellement enterré profondément dans le fumier).
 - Laver soigneusement à l'eau chaude les instruments obstétricaux utilisés et les conserver au sec.
 - Se laver et se désinfecter soigneusement les mains et les bras après une aide à la mise-bas.
 - Changer et laver soigneusement les vêtements sales, nettoyer et désinfecter les bottes.
 - Tenue d'écurie et outils de travail consacrés à ces zones, qui ne sont pas utilisés pour d'autres animaux. S'occuper des animaux à la fin des travaux d'étable; si ce n'est pas possible, nettoyer soigneusement les bottes et les mains, changer de vêtements avant de se rendre dans d'autres zones de l'étable.
- **Isolement du veau nouveau-né jusqu'au résultat du test**
- Échantillonner le veau dans les 24 heures suivant sa naissance avec une marque à l'oreille poinçonnée. Éviter tout contact avec les autres animaux du troupeau.
 - Dans les troupeaux laitiers, retirer le veau de l'aire de vêlage (igloo ou box sans contact avec d'autres veaux, génisses ou vaches).
Maintenir les vaches mères avec leur veau dans l'étable de vêlage jusqu'à ce que le résultat du test du veau soit disponible.
 - Abreuver les veaux en dernier (propre seau et sucette) et se laver ensuite soigneusement les mains avec du savon.
 - Utiliser des surblouses spéciales, changer les bottes et utiliser des outils de travail consacrés à l'isolement.
 - L'idéal est que les veaux isolés soient pris en charge par une personne qui n'a aucun contact avec les autres animaux de l'étable.
- **Avortement ou mort-né chez un animal gestant sous séquestre**
- Après avoir constaté l'avortement, isoler la vache jusqu'à ce que le résultat de l'examen de l'avortement soit disponible.
 - Enlever immédiatement le placenta et l'éliminer (voir ci-dessus).
 - Faire examiner chaque avortement et chaque mort-né pour la BVD (informer le vétérinaire).

DIARRHÉE VIRALE BOVINE (BVD) 2 : Mesures en cas d'épizootie

→ Si le résultat du veau est positif au virus :

- Le veau doit être euthanasié/abattu le plus rapidement possible.
- Vider, nettoyer, laver et désinfecter complètement l'igloo/le boxe.

→ Qu'est-ce qui est encore important ?

- Les mesures d'hygiène doivent être respectées par toutes les personnes de l'exploitation ainsi que par les personnes qui aident au vêlage, les vétérinaires et les autres personnes externes.

Que se passe-t-il lorsque le virus de la BVD pénètre dans le troupeau et rencontre un troupeau entièrement réceptif et négatif en anticorps ?

L'illustration montre les possibilités de transmission et les infections possibles suite à la naissance d'un veau infecté de manière persistante (animal IP) dans un troupeau **négatif entièrement réceptif** :

(1) **Non portante** - n'est pas infectée et reste négatifs aux anticorps.

(2) **Non gestante** - l'animal subit une infection transitoire (passagère), puis se rétablit, produit des anticorps et est ainsi protégé contre d'autres infections BVD.

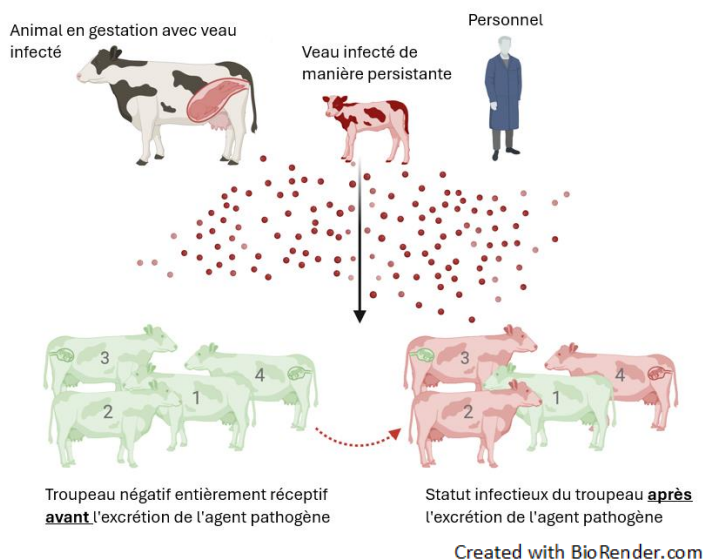
(3) En gestation **entre le 5e et le 9e mois***.

- La mère subit une infection transitoire (passagère), se rétablit ensuite, produit des anticorps et est ainsi protégée contre d'autres infections BVD.
- Le veau est infecté, il naît en bonne santé et est **négatif au virus et positif aux anticorps**.

(4) En gestation **entre le 2e et le 4e mois***.

- La mère subit une infection transitoire (passagère), se rétablit ensuite, produit des anticorps et est ainsi protégée contre d'autres infections BVD.
- Le veau est infecté, naît généralement en bonne santé, mais est **positif au virus et négatif aux anticorps, c'est-à-dire qu'il naît un animal infecté de manière persistante** qui excrète du virus toute sa vie (animal IP ou "virémique"). Plus tard dans sa vie, cet animal sera très probablement atteint de la forme grave de la BVD (Mucosal Disease). Cette maladie est toujours mortelle. Indépendamment de cela, l'animal reste une source de contamination permanente pour les autres animaux, de sorte que la circulation du virus dans le troupeau ne peut pas être interrompue efficacement si l'animal n'est pas retiré du troupeau.

* des avortements ou des naissances de veaux malformés peuvent également se produire



Created with BioRender.com

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter :



Service Sanitaire

Veaux Suisse

Sites Zurich et Berne

c/o Vetsuisse Fakultät

Winterthurerstrasse 260

8057 Zürich

Infoline SSV +41 44 360 82 39

info@kgd-ssv.ch ; www.kgd-ssv.ch



Santé animaux de rente Suisse

Santé Bovins Suisse

Sites Berne et Zurich

Rütti 5

3052 Zollikofen

Tel. SBS Bern +41 31 910 20 11

Tel. SBS Zürich +41 44 360 82 30

info@rgs-ntgs.ch ; www.rgs-ntgs.ch